

Jeu. 20 Sept. 18

Marseille

Durée

1 jour

Horaires

9h - 17h

Tarif

500,00 € HT Adhérents
650,00 € HT Non Adhérents
* déjeuner inclus

Entreprises	Exploitant d'une installation visée par le champ d'application de la Directive 2010/75/UE sur les émissions industrielles
Public	Responsables Environnement, Directeurs de site industriel, Ingénieurs et Techniciens de l'industrie
Pré-requis	Connaissances de la législation des installations classées

Objectifs

Cette formation a pour but de :

- Identifier les rubriques IED dans la nomenclature ICPE
- Connaître les obligations applicables à une installation IED et le calendrier de mise en œuvre
- Comprendre le mécanisme des Brefs* et des MTD**
- Connaître le contenu des divers dossiers administratifs : DDAE, Dossier de Réexamen, rapport de Base...

Moyens pédagogiques

- Commentaires et échanges avec les autres participants
- Visualisation du support de stage par vidéo projecteur
- Support de stage papier remis à chaque participant

Intervenants

- Céline Le Grand *Juriste en droit de l'environnement, Environnement-Industrie*
- Jean-Paul LENGLET *Directeur de projets au sein du département Environnement Industriel du BURGEAP*

Programme

DIRECTIVE IED

- Contexte et objectifs
- Grands principes directeurs

APPLICATION EN DROIT FRANÇAIS

- Transposition
- Champ d'application
- Calendrier de mise en œuvre

MTD ET BREF

- Définition et structure
- Processus de création/révision
- Portée réglementaire

AUTORISATION IED

- Conditions d'autorisation
- Demande de dérogation

RÉEXAMEN PÉRIODIQUE

- Mécanisme
- Réalisation du dossier de réexamen : [à jour du décret du 09 mai 2017](#)

[Intervention du BURGEAP](#) : Méthode d'approche, contenu détaillé, traitement et présentation des données, points d'attention, difficultés.

REMISE EN ÉTAT

- Cessation d'activité et spécificités IED
- Rapport de base